

Autorité  
de la concurrence



Référence à rappeler : **19-325 / 20-DCC-132**

Dans le cadre de la prise de contrôle exclusif du groupe Via Location par la société Fraikin, et à la suite de la décision n° 20-DCC-132 du 23 septembre 2020, l'Autorité de la concurrence a agréé :

Le 13 juillet 2021 le groupe Alvarez, en qualité d'acquéreur du parc non contractuel de véhicules (location courte durée) de l'agence de Via Location située Chemin de Casselèvres à Saint-Jory.  
(Acte de cession daté du 12 août 2021)

Le 6 août 2021, groupe Bernard, en qualité d'acquéreur des actifs de l'agence de Via Location située ZI Dynapole, 585, rue Denis Papi à Ludres.  
(Acte de cession daté du 28 octobre 2021)

Le 10 septembre 2021, la société Location Maintenance Services Véhicules Industriels (« LMSVI ») appartenant au groupe GSVI, en qualité d'acquéreur du parc non contractuel de véhicules (location courte durée) de l'agence de Via Location située 28 Avenue de Rome, Z.I. Les Estroublans, à Vitrolles.  
(Acte de cession daté du 5 octobre 2021)

Le 16 septembre 2021 le groupe Coquidé, en qualité d'acquéreur des actifs de l'agence de Via Location située 69 rue du Chemin Vert à Fretin.  
(Acte de cession daté du 30 novembre 2021)

Le 17 septembre 2021 la société TIP Trailer Services France, en qualité d'acquéreur du parc non contractuel de véhicules de l'agence Via Location de Valenciennes.  
(Acte de cession daté du 15 octobre 2021)

Ces actifs devaient être cédés conformément à la lettre d'engagements de la société Fraikin annexée à la décision de l'Autorité de la concurrence décision n° 20-DCC-132 du 23 septembre 2020.